

INSTITUT D'ÉMISSION  
DES DÉPARTEMENTS  
D'OUTRE-MER

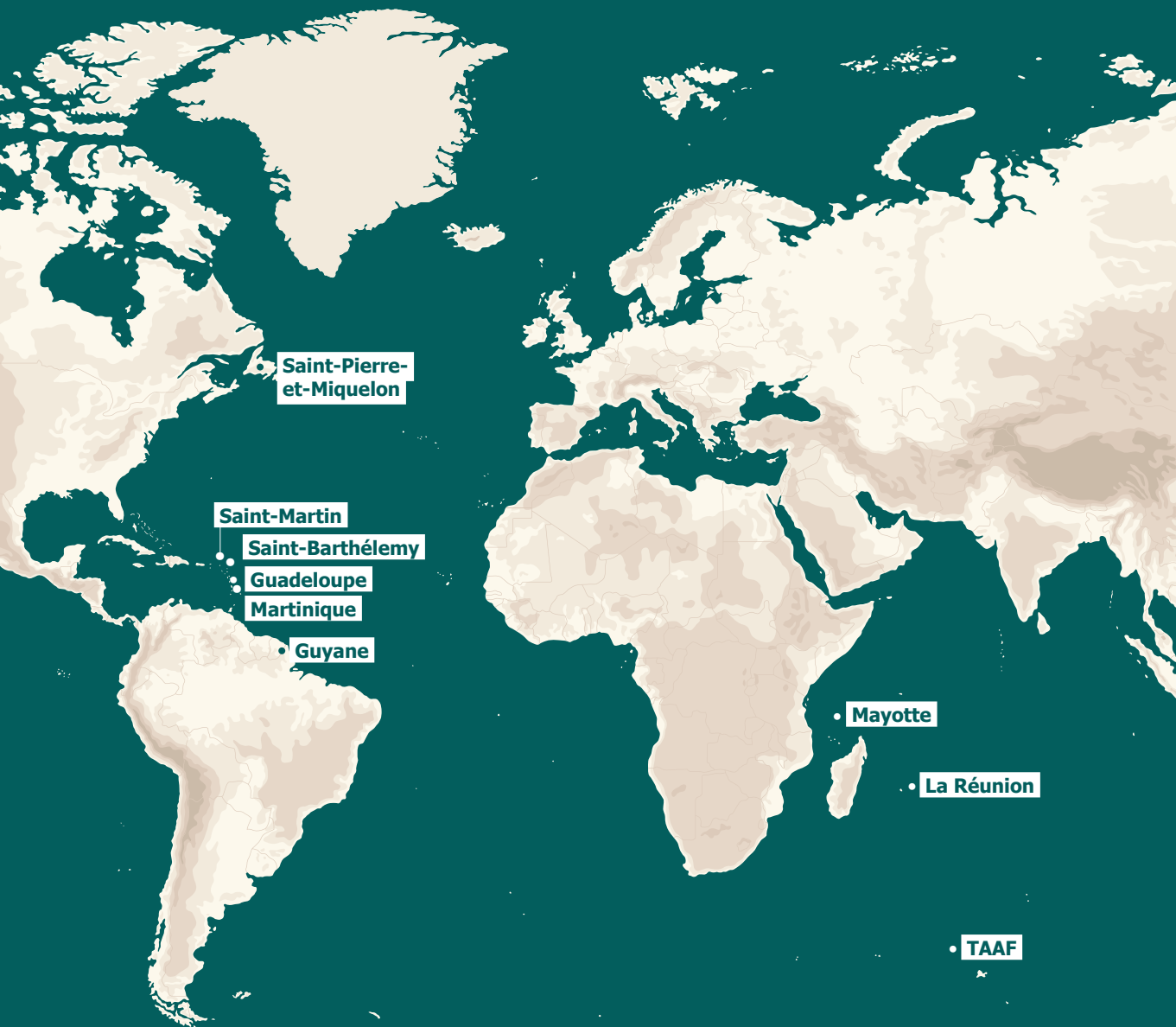
RAPPORT  
ANNUEL 2022

---

# OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES DANS LES DCOM DE LA ZONE EURO

---

# PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉS DE L'IEDOM



Publication réalisée par la division Observatoire économique et des établissements de crédit de **l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM)**.

**Rapport annuel portant sur les tarifs bancaires aux particuliers  
pratiqués dans les départements  
de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion,  
de Mayotte, ainsi que les collectivités de Saint-Barthélemy,  
Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon**

adressé à

**Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances**

par

**Monsieur Ivan Odonnat,**

Président de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer,  
société par actions simplifiée en application de l'article L. 721-7 du Code monétaire  
et financier, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 775665607  
et au capital de 33 540 000 euros

# Sommaire

<b>SYNTHÈSE</b>	<b>3</b>	<b>III. ANNEXES</b>	<b>14</b>
<b>I. ÉVOLUTIONS DE L'ENSEMBLE DES TARIFS SUIVIS PAR L'OBSERVATOIRE AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023</b>	<b>6</b>	Annexe 1 : Les dispositions législatives sur les tarifs bancaires outre-mer et les rapports « Constans » (2014) et « Dromer » (2018)	14
<b>II. COMPARAISON DES TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD AVEC L'HEXAGONE AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023</b>	<b>11</b>	Annexe 2 : Liste des banques participant à l'Observatoire, par géographie	17
		Annexe 3 : Niveaux des tarifs bancaires de l'extrait standard (avril 2014 à avril 2023), évolutions annuelles et écarts avec l'Hexagone (2023)	18
		Annexe 4 : Niveaux des tarifs bancaires « hors extrait standard » (avril 2014 à avril 2023) et évolutions annuelles (2023)	21

# SYNTHÈSE

Le présent rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires pour les DCOM de la zone euro couvre la période allant d'avril 2022 à avril 2023. Il examine les niveaux moyens et évolutions des 14 services de l'extrait standard, ainsi que de 3 tarifs réglementés relevés par l'Observatoire dans la zone d'intervention de l'IEDOM.

Sur un an, entre avril 2022 et avril 2023, l'Observatoire relève **qu'un tarif moyen pondéré sur les 17 tarifs étudiés est en faible baisse** (-1,4 %, soit -0,02 euro). **Trois tarifs sont stables, 3 autres sont gratuits sur toutes les places. Enfin, 10 tarifs sont en hausse**, dont 2 tarifs avec une croissance supérieure à 1 % et **8 tarifs qui présentent des progressions assez modérées** (moins de 1 %). Plus précisément :

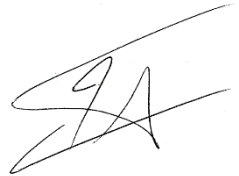
- Sur ces 8 tarifs dont les augmentations sont inférieures à 1 %, 5 tarifs progressent très peu en valeur (+1 à + 3 centimes). Concernant les 3 autres tarifs, les hausses sont plus élevées en valeur mais sont inférieures à 0,25 euro : +0,16 euro (tenue de compte), +0,17 euro (carte à débit différé) et +0,23 euro (carte à débit immédiat).
- Parmi les 2 tarifs dont la croissance est supérieure à 1 %, celui de l'abonnement à des services de banque à distance (par mois) progresse de +4,8 %, soit une hausse limitée de 0,03 euro en valeur. La hausse la plus importante à la fois en pourcentage (+10,3 %) et en valeur (+2,52 euros) concerne l'assurance perte ou vol des moyens de paiement et s'explique par une modification de l'offre tarifaire de deux établissements bancaires.

En raison de ces hausses, et de la stabilité des tarifs bancaires proposés dans l'Hexagone sur les services concernés, **les écarts tarifaires entre les DCOM de la zone euro et l'Hexagone se creusent**. Ainsi, 8 services sur 14 les plus couramment utilisés ont des tarifs supérieurs dans la zone IEDOM, dont 5 avec des écarts de plus de 1 euro. Les écarts les plus importants portent sur les frais de tenue de compte (+3,05 euros), la carte à autorisation systématique (+2,94 euros) et l'assurance perte ou vol des moyens de paiement (+2,49 euros).

Quatre autres tarifs sont inférieurs dans les DCOM, avec des écarts variant de -0,06 euro (abonnement à des services offrant des alertes par mois et retrait dans le DAB d'un autre établissement) à -0,52 euro (virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence), et 2 tarifs sont gratuits sur toutes les places.

Mis en place par la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière, complétée par la loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer, l'Observatoire des tarifs bancaires<sup>1</sup> couvre la zone d'intervention de l'IEDOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon). Le cadre législatif et les rapports du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) dédiés aux tarifs bancaires en outre-mer sont rappelés plus en détail en annexe 1. Les banques participantes à l'Observatoire figurent en annexe 2.

**Ivan ODONNAT**  
**Président de l'IEDOM**



---

<sup>1</sup> Son statut est codifié à l'article L. 721-13 du Code monétaire et financier : « Au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, un observatoire des tarifs bancaires est chargé d'étudier les questions relatives aux tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités mentionnées à l'article L. 721-7 [collectivités de l'article 73 de la Constitution (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte) ainsi que les collectivités Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon]. Il publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer concernés et les établissements de la France métropolitaine. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement ».

## Méthodologie de l'Observatoire des tarifs bancaires

Depuis 2009, l'IEDOM relève chaque semestre, respectivement au 1<sup>er</sup> avril et au 1<sup>er</sup> octobre, des tarifs individuels aux particuliers de services bancaires tels qu'ils sont présentés dans les plaquettes tarifaires mises en ligne sur les sites internet des 35 banques installées dans les six départements et collectivités territoriales couverts par la zone d'intervention de l'IEDOM. Depuis l'Observatoire d'octobre 2017, la collecte des tarifs est effectuée par la société Sémaphore Conseil.

Les 35 banques précitées appartiennent toutes à l'un des six grands réseaux bancaires nationaux (Banque postale, BNPP, BPCE, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Société Générale), comme le détaille le tableau présenté en annexe 2. Ces banques sont soit filiales, soit succursales de ces groupes, et peuvent intervenir sur plusieurs géographies, en pratiquant des tarifications homogènes ou différenciées.

Sur la base de ces relevés, et après confirmation des données par chaque banque, l'IEDOM calcule le tarif moyen de chaque service observé par géographie ainsi que le tarif moyen pour la zone IEDOM. Le tarif moyen d'un service pour une géographie est calculé en pondérant le tarif unitaire de chaque banque par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par la banque (sa part de marché). Le tarif moyen d'un service pour l'ensemble de la zone d'intervention de l'IEDOM est calculé en pondérant les tarifs moyens de chaque géographie par le nombre total de comptes ordinaires de particuliers sur la géographie en question.

La diffusion du tarif moyen calculé est réalisée seulement si la représentativité du service est significative. La mention NS, « non significatif », est apposée le cas échéant. Par ailleurs, la structure des places bancaires, avec parfois le poids important de certains établissements, peut expliquer les écarts sensibles entre les géographies. De plus, une évolution apparente de tarif moyen pondéré peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes détenus (variable de pondération) par chaque établissement, lorsqu'il perd ou gagne des parts de marché. Enfin, l'Observatoire ne retient que les valeurs unitaires de services et ne présente pas les forfaits, dont les définitions sont spécifiques à chaque établissement de crédit.

Les tarifs relevés incluent ceux de « l'extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste depuis le 5 novembre 2013. Compte tenu de certaines subdivisions, les tarifs de l'extrait standard examinés dans ce rapport sont, au final, au nombre de 14. Récemment, la réglementation française relative aux tarifs bancaires a évolué pour tenir compte de la création d'une terminologie normalisée arrêtée au niveau de l'Union européenne. Ainsi, le décret n° 2018-774 du 5 septembre 2018 vise à améliorer la comparabilité des frais appliqués par les établissements de crédit et de paiement dans toute l'Union européenne (UE) par la création d'un « document d'information tarifaire (DIT) ». La structure du DIT reprend celle de l'extrait standard des tarifs, à laquelle s'ajoutent les informations complémentaires relatives à l'(ou aux) offre(s) groupée(s) de services éventuellement commercialisée(s) par chaque établissement. Dorénavant, la collecte des données tarifaires brutes s'effectue soit i) directement dans l'extrait standard des établissements s'ils ont conservé cette nomenclature, soit ii) dans les quatre premières rubriques du DIT (qui recouvrent le périmètre de l'extrait standard) publié par chaque établissement sur son site internet. Par ailleurs, l'analyse porte également sur 3 autres tarifs relevés par l'Observatoire.

Afin de permettre des comparaisons avec l'Hexagone, le rapport annuel de l'Observatoire des tarifs bancaires de l'IEDOM et ses publications semestrielles mentionnent pour les tarifs de l'extrait standard précités, les tarifs moyens hexagonaux tels que calculés par le CCSF.

# I. ÉVOLUTIONS DE L'ENSEMBLE DES TARIFS SUIVIS PAR L'OBSERVATOIRE AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023

## 1. Analyse détaillée des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard

Nombre de tarifs	La Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro	Hexagone
Tarifs gratuits	3	3	3	3	3	4	3	2
Tarifs en baisse	3, baisses < 0,50 €	1, baisse < 0,50 €	2, baisses < 0,50 €	0	5, baisses < 0,50 €	0	1, baisse < 0,50 €	3, baisses < 0,50 €
Tarifs stables	2	2	0	2	0	3	2	6
Tarifs en hausse	6 dont 1 > à 0,50 €	8 dont 1 > à 0,50 €	9 dont 1 > à 0,50 €	9 dont 1 > à 0,50 €	6 dont 1 > à 0,50 €	6 dont 3 > à 0,50 €	8 dont 1 > à 0,50 €	3 dont 1 > à 0,50 €
Sans objet* et non significatifs	0	0	0	0	0	1	0	0

\* tarifs ne donnant pas lieu à un calcul de moyenne

Les relevés tarifaires effectués par l'IEDOM au 1<sup>er</sup> avril 2023 font état d'évolutions mitigées par rapport à celles enregistrées en avril 2022. En effet, **sur un an, 8 des 14 services bancaires de l'extrait standard affichent une tarification moyenne pondérée en hausse, dont 6 de manière très contenue** (augmentations inférieures à 1 %), **tandis qu'un tarif baisse marginalement**. 3 tarifs moyens présentent une gratuité sur toutes les places et 2 tarifs demeurent stables.

Dans le détail : i) 1 tarif (l'assurance perte ou vol des moyens de paiement) enregistre une hausse importante (+10,3 % soit +2,52 €) ; ii) 3 tarifs (tenue de compte, les 2 cartes à débits différé et immédiat) présentent des hausses plus contenues (inférieures à +1 %, comprises entre +0,16 € et +0,23 €) et iii) 4 tarifs augmentent marginalement (hausses inférieures à 4 centimes).

L'unique baisse tarifaire porte sur l'abonnement à des produits offrant des alertes sur situation de compte (par mois) et est très faible en valeur (- 0,02 €, soit -1,4 %). Deux services, dont le retrait dans le DAB d'un autre établissement, voient leurs tarifs inchangés.

Les virements SEPA occasionnels dans la zone euro par internet, les frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement et les frais par paiement d'un prélèvement demeurent gratuits dans l'ensemble des DCOM de la zone euro.

Par ailleurs, les clients particuliers des banques de Saint-Pierre-et-Miquelon sont les seuls à bénéficier encore gratuitement de l'abonnement permettant de gérer leurs comptes par internet.

En comparaison, les tarifs hexagonaux évoluent peu : 6 demeurent stables, 3 tarifs sont en baisse, 2 sont toujours gratuits et 3 augmentent, dont 2 à la marge.



## Évolution des tarifs de l'extrait standard pondérés par géographie (avril 2022 à avril 2023)

	La Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro	Hexagone
Tenue de compte (par an)	+0,04 € +0,2%	+0,27 € +1,2%	+0,22 € +0,9%	+0,23 € +0,9%	+0,50 € +2,3%	+0,26 € +1,2%	<b>+0,16 €</b> <b>+0,7%</b>	0,00 € +0,0%
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	+0,02 € +5,4%	+0,05 € +7,4%	+0,03 € +4,1%	+0,02 € +2,1%	+0,06 € +8,0%	gratuit	<b>+0,03 €</b> <b>+4,8%</b>	0,00 € - 1,4%
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	- 0,01 € -0,7%	- 0,01 € -0,7%	- 0,02 € -1,1%	0,00 € +0,0%	- 0,22 € -17,5%	+0,02 € +0,9%	<b>- 0,02 €</b> <b>-1,4%</b>	- 0,05 € - 3,0%
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par message	0,00 € +0,0%	0,00 € +0,0%	- 0,02 € -4,9%	+0,01 € +2,6%	+0,01 € +3,2%	SO	<b>0,00 €</b> <b>+0,0%</b>	0,00 € +1,1%
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	+0,19 € +0,4%	+0,11 € +0,3%	+0,18 € +0,4%	+0,16 € +0,4%	+0,12 € +0,3%	+0,94 € +2,2%	<b>+0,17 €</b> <b>+0,4%</b>	+0,01 € +0,0%
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	+0,25 € +0,6%	+0,48 € +1,1%	+0,19 € +0,4%	+0,28 € +0,6%	- 0,05 € -0,1%	+0,94 € +2,2%	<b>+0,23 €</b> <b>+0,5%</b>	+0,01 € +0,0%
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	- 0,03 € -0,1%	+0,11 € +0,3%	+0,01 € +0,0%	+0,11 € +0,3%	+0,19 € +0,6%	+0,07 € +0,2%	<b>+0,03 €</b> <b>+0,1%</b>	- 0,20 € - 0,7%
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	0,00 € +0,0%	0,00 € +0,0%	+ 0,01 € +1,1%	0,00 € +0,0%	- 0,02 € -2,2%	0,00 € +0,0%	<b>0,00 €</b> <b>+0,0%</b>	0,00 € 0,0%
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	+0,01 € +0,3%	+0,02 € +0,5%	+0,03 € +0,7%	+0,01 € +0,2%	- 0,09 € -2,2%	0,00 € +0,0%	<b>+0,01 €</b> <b>+0,2%</b>	- 0,01 € -0,1%
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	0,00 € - 1,6%
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Commission d'intervention (par opération)	- 0,02 € -0,3%	+0,01 € +0,1%	+0,02 € +0,3%	+0,03 € +0,4%	+0,04 € +0,6%	0,00 € +0,0%	<b>+0,01 €</b> <b>+0,1%</b>	0,00 € +0,0%
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	+3,19 € +13,7%	+0,78 € +3,2%	+2,46 € +9,6%	+2,24 € +8,8%	- 0,23 € -0,9%	+17,70 € +96,7%	<b>+2,52 €</b> <b>+10,3%</b>	+0,79 € +3,3%

Les variations égales à 0,00 € sont considérées comme stables. En pourcentage, ces variations peuvent être différentes de 0 car les tarifs sur lesquels elles sont calculées sont des moyennes pondérées, et donc avec plusieurs décimales.



Baisse ou gratuité du tarif

Hausse du tarif (y compris tarif gratuit devenu payant)

Stabilité du tarif (voir note de bas de page : \*)

SO : Sans objet

### Tenue de compte (par an)

Au 1<sup>er</sup> avril 2023, le tarif moyen pondéré des frais de tenue de compte continue de croître dans les DCOM de la zone euro, sur un rythme toutefois moins soutenu (+0,7 % sur un an,

après +4,4 % en 2022 et +12,3 % en 2021). En valeur, cela représente une hausse de 0,16 €. Cette évolution résulte d'une progression des tarifs dans toutes les géographies, la plus faible à La Réunion (+0,2 %, soit +4 centimes) et la plus élevée

(\*) Sur l'ensemble de la note une évolution apparente de tarif moyen pondéré peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes détenus par chaque établissement. 7

en Guyane (+2,3 %, soit +0,50 €). Le tarif dans les DCOM s'établit ainsi à 23,28 €, contre 20,23 € en Hexagone où le tarif demeure stable. L'écart de tarif s'accroît ainsi à 3,05 € et constitue l'écart le plus important des tarifs bancaires de l'extrait standard.

### **Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)**

Le tarif moyen pondéré de l'abonnement permettant de gérer ses comptes par internet progresse (+4,8 %, soit +3 centimes) sur un an en avril 2023 et s'établit à 0,65 €. Il devient ainsi bien supérieur au tarif moyen hexagonal (0,01 €), qui pour sa part n'a presque pas évolué sur un an. En effet, ce service voit son prix augmenter légèrement (entre +2 et +6 centimes) dans toutes les géographies, sauf à Saint-Pierre-et-Miquelon où il demeure gratuit. L'écart de tarif entre les DCOM de la zone euro et l'Hexagone s'établit ainsi à 0,64 € en avril 2023, après avoir fortement progressé entre 2021 (0,07 €) et 2022 (0,60 €).

### **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)**

Le tarif moyen pondéré de l'abonnement aux alertes SMS est de 1,41 €, en légère baisse sur un an (-1,4 %, soit -2 centimes), principalement en raison de la réduction du tarif en Guyane (-17,5 %, soit -0,22 €). Le prix de ce service diminue à la marge dans les autres géographies de la zone d'intervention de l'IEDOM, sauf en Martinique où il demeure stable et à Saint-Pierre-et-Miquelon, seul territoire où il progresse, mais modérément (+0,9 %, soit +2 centimes). Ce tarif est aussi en recul en Hexagone (-3,0 %, soit -5 centimes) et demeure supérieur à celui des DCOM de la zone euro (1,47 €).

### **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)**

Le tarif moyen pondéré de l'alerte SMS (prix par message) reste stable dans les DCOM de la zone euro et en Hexagone, s'élevant respectivement à 0,35 € et 0,27 €.

### **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)**

Au 1<sup>er</sup> avril 2023, le tarif moyen pondéré d'une carte de paiement internationale à débit différé continue de croître dans toutes les géographies et particulièrement à Saint-Pierre-et-Miquelon où le coût de ce service s'apprécie de presque 1 € (+2,2 %). Dans les autres territoires, la progression tarifaire varie entre +0,11 € et +0,19 €. Les tarifs pratiqués dans les géographies étudiées sont supérieurs à celui de l'Hexagone qui demeure stable à 42,45 €.

### **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)**

Le tarif moyen pondéré d'une carte de paiement internationale à débit immédiat augmente dans les DCOM de la zone euro au 1<sup>er</sup> avril 2023 (+0,5 %, soit +0,23 €). Cette évolution s'explique par des hausses enregistrées dans toutes les géographies, et notamment à Saint-Pierre-et-Miquelon où le prix de cette carte s'accroît d'environ 1 € (+2,2 %). Seule la Guyane voit le tarif de ce service reculer légèrement. Dans la zone DCOM, le tarif moyen s'établit ainsi à 43,78 € contre 42,47 € en Hexagone.

### **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)**

Le tarif moyen pondéré d'une carte de paiement à autorisation systématique croît à la marge (+0,1 %, soit +3 centimes). Toutes les géographies sont concernées par cette

évolution, hormis La Réunion qui enregistre une faible diminution. A l'inverse, le prix de cette carte est en recul en France hexagonale (-0,7 %, soit -0,20 €), accroissant d'autant plus l'écart avec les DCOM de la zone euro qui s'élève presque à 3 €.

### **Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1<sup>er</sup> retrait payant)**

Le tarif moyen pondéré du premier **retrait payant dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro** reste stable depuis avril 2021. À l'exception de la Guadeloupe et de la Guyane (respectivement +1 et -2 centimes sur un an), les tarifs moyens pondérés de l'ensemble des géographies demeurent inchangés. Similairement, le tarif moyen de l'Hexagone reste identique (1,01 €), 6 centimes plus élevé que dans les DCOM.

### **Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1<sup>er</sup> virement)**

Le tarif moyen pondéré du **virement SEPA occasionnel effectué sur le territoire en agence** est stable (+1 centime) à 4,02 €. Il varie peu, en dehors de la Guyane où le tarif recule (-2,2 %, soit -0,09 €). Chacune des géographies affiche un tarif moyen pondéré inférieur à celui de l'Hexagone (4,54 €), ce dernier restant stable également.

### **Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement et au 1<sup>er</sup> virement)**

Les **virements SEPA occasionnels par internet** restent gratuits dans toutes les géographies ainsi que dans l'Hexagone.

### **Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)**

Le tarif moyen pondéré de **mise en place d'une autorisation de prélèvement** est gratuit dans

toutes les géographies de la zone IEDOM et, est de ce fait, inférieur à celui de l'Hexagone (0,13 € depuis 2020).

### **Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)**

Le tarif moyen pondéré des **frais par paiement d'un prélèvement** est gratuit dans les DCOM de la zone euro et dans l'Hexagone.

### **Commission d'intervention (par opération)**

Le tarif moyen pondéré des DCOM de la zone euro de la **commission d'intervention** (par opération) demeure stable (+1 centime) pour s'établir à 7,60 €. Il varie peu dans l'ensemble des DCOM, de -2 centimes (La Réunion) à +4 centimes (Guyane). En Hexagone, ce tarif reste également inchangé, et demeure ainsi inférieur à celui de la zone d'intervention de l'IEDOM depuis 2020. Par ailleurs, les commissions d'intervention sont plafonnées à un montant de 8 € par opération et par compte bancaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement**

Les tarifs moyens pondérés pour l'**assurance perte ou vol des moyens de paiement** enregistrent les variations les plus importantes. Le tarif moyen des DCOM de la zone euro augmente notablement (+10,3 %, soit +2,52 €). Dans l'ensemble des géographies, des hausses sont enregistrées allant de +3,2 % (soit +0,78 €) à Mayotte à +13,7 % (+3,19 €) à La Réunion. Le coût de ce service double à Saint-Pierre-et-Miquelon et diminue uniquement en Guyane (-0,9 %, soit -0,23 €). Ces hausses sont dues à l'évolution de l'offre tarifaire de deux établissements bancaires. Le tarif hexagonal augmente également, mais dans une moindre mesure (+3,3 %, soit +0,79 €), si bien que l'écart entre les deux zones passe de 0,76 € en avril 2022 à 2,49 € en avril 2023.

## 2. Analyse détaillée et évolution des autres tarifs moyens pondérés suivis par l'Observatoire




Les trois tarifs moyens pondérés « hors extrait standard » suivis par l'Observatoire affichent une stabilité entre avril 2022 et avril 2023 (plus de détail dans l'annexe 4). En effet, les frais de rejet de chèques inférieurs à 50 € et supérieurs à 50 € varient de +1 et +2 centimes, alors que

le tarif moyen pondéré des frais de rejet de prélèvement reste inchangé dans toutes les géographies des DCOM de la zone euro. Ces trois tarifs respectent les plafonds légaux, respectivement de 30 €, 50 € et 20 €.

### Évolution des tarifs hors extrait standard pondérés par géographie (avril 2022 à avril 2023)

	La Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro
Frais de rejet de chèques < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)*	- 0,01 € -0,0%	+0,01 € +0,0%	+0,02 € +0,1%	+0,01 € +0,0%	+0,05 € +0,2%	0,00 € +0,0%	+0,01 € +0,0%
Frais de rejet de chèques > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)*	- 0,03 € -0,1%	+0,03 € +0,1%	+0,04 € +0,1%	+0,03 € +0,1%	+0,17 € +0,4%	0,00 € +0,0%	+0,02 € +0,0%
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)*	0,00 € +0,0%	0,00 € +0,0%	0,00 € +0,0%	0,00 € +0,0%	0,00 € +0,0%	0,00 € +0,0%	0,00 € +0,0%

\* Les montants sur lesquels sont établies ces variations peuvent intégrer des commissions d'intervention.

	Baisse ou gratuité du tarif
	Hausse du tarif (y compris tarif gratuit devenu payant)
	Stabilité du tarif (voir note de bas de page : *)

### Frais de rejet d'un chèque inférieur à 50 €

Le tarif moyen pondéré des **frais de rejet d'un chèque inférieur à 50 €** s'établit en moyenne à 29,33 € dans les DCOM de la zone euro, sous le plafond légal de 30 €. Les tarifs moyens les plus faibles se situent à La Réunion (29,01 €) et en Guyane (29,07 €), tandis que le plafond est atteint à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les variations tarifaires annuelles sont faibles, allant de -1 centime (La Réunion) à +5 centimes (Guyane).

### Frais de rejet d'un chèque supérieur à 50 €

Le tarif moyen pondéré des **frais de rejet d'un chèque supérieur à 50 €** des DCOM de la zone euro atteint 47,46 € au 1<sup>er</sup> avril 2023, en deçà du plafond légal de 50 €. Les tarifs moyens s'échelonnent de 45,98 € (La Réunion) à 50 € (Saint-Pierre-et-Miquelon).

### Frais de rejet de prélèvement

Le tarif moyen pondéré des **frais de rejet de prélèvement** reste stable dans la totalité des DCOM de la zone euro pour se porter au niveau du plafond légal (20 €). En moyenne, il atteint 19,99 € au 1<sup>er</sup> avril 2023. Seule la Guyane dispose d'un tarif moyen légèrement inférieur au plafond (19,92 €).

## II. COMPARAISON DES TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD AVEC L'HEXAGONE AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023

Suite à son enquête annuelle auprès des établissements de crédit hexagonaux, le CCSF a publié 14 tarifs moyens pondérés, selon une méthodologie identique à celle de l'IEDOM. Ces tarifs moyens dans l'Hexagone constituent des points de référence qui permettent d'enrichir l'analyse des tarifs moyens de la zone

d'intervention de l'IEDOM et de ceux de chaque géographie. Entre les mois de janvier 2022 et de janvier 2023, les tarifs moyens hexagonaux varient peu : **6 restent stables, 3 tarifs diminuent (entre -1 et -20 centimes), 2 sont toujours gratuits et 3 tarifs sont en hausse dont 2 à la marge (+1 centime).**

### Niveaux moyens, par géographie, des tarifs bancaires de l'extrait standard en avril 2023

	La Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro	Hexagone (1)
Tenue de compte (par an)*	20,44 €	23,63 €	25,67 €	26,33 €	22,49 €	22,46 €	<b>23,28 €</b>	20,23 €
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,39 €	0,73 €	0,76 €	0,96 €	0,81 €	0,00 €	<b>0,65 €</b>	0,01 €
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,43 €	1,33 €	1,76 €	1,09 €	1,04 €	2,17 €	<b>1,41 €</b>	1,47 €
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,32 €	0,34 €	0,39 €	0,39 €	0,32 €	SO	<b>0,35 €</b>	0,27 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	43,05 €	43,53 €	45,24 €	45,74 €	44,81 €	44,02 €	<b>44,31 €</b>	42,45 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	42,99 €	43,17 €	44,96 €	44,04 €	44,08 €	44,02 €	<b>43,78 €</b>	42,47 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	33,02 €	33,39 €	35,41 €	34,46 €	32,87 €	38,44 €	<b>33,94 €</b>	31,00 €
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	0,94 €	0,95 €	0,96 €	0,97 €	0,91 €	1,00 €	<b>0,95 €</b>	1,01 €
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	3,93 €	4,01 €	4,17 €	4,03 €	4,04 €	3,82 €	<b>4,02 €</b>	4,54 €
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 €
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,13 €
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 €
Commission d'intervention (par opération)	7,58 €	7,66 €	7,65 €	7,65 €	7,30 €	8,00 €	<b>7,60 €</b>	7,35 €
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	26,51 €	24,80 €	28,00 €	27,79 €	26,04 €	36,00 €	<b>27,08 €</b>	24,59 €

(1) tarifs au 5 janvier 2023

\* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne hexagonale des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

	Tarif moyen inférieur au tarif hexagonal
	Tarif moyen supérieur au tarif hexagonal
	Tarif moyen égal au tarif hexagonal

SO : sans objet

**Conséquence de cette relative stabilité, combinée aux hausses enregistrées dans la zone d'intervention de l'IEDOM, la majorité (8 sur 14) des tarifs « standards » dans les DCOM de la zone euro demeure à un niveau supérieur à celui observé dans l'Hexagone.** 4 tarifs sont inférieurs dans la zone d'intervention de l'IEDOM, tandis que 2 tarifs sont gratuits dans tous les territoires.

Chacun des six territoires concernés présente au

moins la moitié de leurs tarifs moyens pondérés supérieurs aux tarifs moyens pondérés hexagonaux, particulièrement en Guadeloupe (9 sur 14), ainsi qu'à Mayotte, en Martinique et à la Réunion (8 sur 14). En Guyane et à Saint-Pierre-et-Miquelon, la moitié des tarifs sont supérieurs à ceux de l'Hexagone. Dans quatre des six géographies, 4 tarifs sont inférieurs par rapport à l'Hexagone. En revanche, la Guyane en dénombre 5, tandis qu'en Guadeloupe, ce sont 3 tarifs qui sont inférieurs.

### Evolution des écarts de tarifs (extrait standard) entre les DCOM de la zone euro et l'Hexagone (entre avril 2014 et avril 2023)

	avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	avril 2023
Tenue de compte (par an)*	+14,89 €	+11,85 €	+0,29 €	+2,89 €	+3,05 €
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	-0,07 €	+0,09 €	+0,05 €	+0,60 €	+0,64 €
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	NS	-0,75 €	-0,38 €	-0,09 €	-0,06 €
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	NS	NS	-0,15 €	+0,08 €	+0,08 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	-0,85 €	-0,98 €	+0,27 €	+1,70 €	+1,86 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	-0,88 €	-1,01 €	-0,89 €	+1,09 €	+1,31 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	-0,06 €	-0,36 €	+0,28 €	+2,71 €	+2,94 €
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	-0,80 €	-0,80 €	-0,07 €	-0,06 €	-0,06 €
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	-0,06 €	-0,01 €	-0,26 €	-0,54 €	-0,52 €
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	+0,01 €	+0,01 €	gratuit	gratuit	gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	-1,23 €	-0,77 €	-0,21 €	-0,13 €	-0,13 €
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00 €	0,00 €	gratuit	gratuit	gratuit
Commission d'intervention (par opération)	-0,42 €	-0,34 €	-0,19 €	+0,24 €	+0,25 €
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	-0,72 €	-0,84 €	-0,25 €	+0,76 €	+2,49 €

\* Tarifs hexagonaux de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité au 5 janvier de l'année N



Tarif moyen inférieur au tarif hexagonal  
 Tarif moyen supérieur au tarif hexagonal  
 Tarif moyen égal au tarif hexagonal

NS : non significatif

**Sur les dernières années, les écarts de tarifs entre les DCOM de la zone euro et l'Hexagone se sont détériorés. Cette situation s'explique par le creusement des écarts sur les tarifs, où les coûts pratiqués dans les DCOM sont déjà supérieurs à ceux de l'Hexagone.** En avril 2023, les écarts tarifaires

de ces 8 tarifs supérieurs varient de +0,08 € à +3,05 €. Ce dernier concerne les frais de tenue de compte. Après une réduction sensible en lien avec les accords tarifaires (2015-2018) appliqués à La Réunion, en Guadeloupe et en Martinique, cet écart tend en effet à s'élargir à nouveau depuis 2020 en raison de hausses plus rapides dans les

géographies ultramarines étudiées.

Les trois types de cartes sont plus coûteuses dans les DCOM depuis 2018 (débit différé et systématique) et 2020 (débit immédiat), avec des écarts compris entre 1,31 € et presque 3 €.

Le tarif de l'assurance perte ou vol des moyens de paiement, devenu supérieur dans les DCOM depuis 2022, voit son écart avec le tarif hexagonal (+2,49 €) s'accroître sensiblement en raison de l'augmentation plus forte observée dans les DCOM, en lien avec une modification de l'offre tarifaire par deux établissements bancaires.

À l'inverse, l'écart tarifaire de l'abonnement à des services de banque à distance se stabilise en 2023 (+0,64 €), après une hausse importante entre 2021 (+0,07 €) et 2022 (+0,60 €). Similairement,

l'écart de tarif de la commission d'intervention se maintient (+0,25 €), après des hausses ces deux dernières années (l'écart était de +1 centime en 2020).

Concernant **les tarifs où les coûts sont inférieurs** dans les DCOM par rapport à l'Hexagone, leurs écarts demeurent constants. Ainsi, le virement SEPA occasionnel externe en agence présente l'écart le plus favorable aux territoires ultra-marins étudiés (-0,52 €). Les tarifs moyens des frais de mise en place d'un mandat de prélèvement (-0,13 €), de l'abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois) (-0,06 €) et de retrait payant dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro (-0,06 €) continuent également de présenter un coût moindre dans la zone IEDOM.

### III. ANNEXES

#### Annexe 1 : Les dispositions législatives sur les tarifs bancaires outre-mer et les rapports « Constans » (2014) et « Dromer » (2018)

##### Cadre législatif

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer (également appelée loi « vie chère ») comporte des dispositions concernant les tarifs bancaires outre-mer. Ces dispositions définissent deux régimes distincts : un régime relatif aux DCOM de la zone euro, qui prévoit un alignement sur les tarifs hexagonaux<sup>2</sup> ; un régime relatif aux COM du Pacifique, qui prévoit la possibilité d'une fixation des tarifs par décret.

La question des tarifs bancaires outre-mer est également abordée dans deux textes de loi :

- la loi de séparation et de régulation des activités bancaires (loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013). Celle-ci dispose dans son article 53 que « le gouvernement remet au Parlement, [...] un rapport sur la tarification des

services bancaires dans les départements et collectivités d'outre-mer ». L'élaboration de ce rapport a été confiée à E. Constans, alors Président du Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Le rapport « Constans » (voir présentation infra) a été remis courant juin 2014. Afin d'apprécier l'atteinte des orientations fixées à la suite du rapport Constans et d'élaborer des axes d'amélioration ainsi que de nouvelles orientations, le ministre de l'Économie et des Finances et la ministre des Outre-mer ont confié à l'actuelle présidente du CCSF, C. Dromer, le soin d'élaborer le rapport final sur la tarification des services bancaires dans les départements et collectivités d'outre-mer (voir présentation ci-après) ;

- la loi portant diverses dispositions sur l'Outre-mer (loi n° 2013-1029 du 15

<sup>2</sup> Le régime applicable aux DCOM de la zone euro, défini à l'article 16 de la loi « vie chère », figure à l'article L. 721-17 du Code monétaire et financier, libellé comme suit :

« Dans les collectivités mentionnées au premier alinéa de l'article L. 721-7, pour les services bancaires de base visés au III de l'article L. 312-1, les établissements de crédit ne peuvent pratiquer des tarifs supérieurs à la moyenne de ceux que les établissements ou

*les caisses régionales du groupe auquel ils appartiennent pratiquent dans l'Hexagone. Les établissements de crédit présents dans ces collectivités participent chaque année à une réunion présidée par le représentant de l'État et en présence de l'IEDOM afin de définir ensemble les mesures nécessaires à la détermination des tarifs visés au premier alinéa. »*



novembre 2013), qui contient des dispositions relatives aux tarifs bancaires en Nouvelle-Calédonie (article 16) et en Polynésie française (article 17).

## Le rapport Constans de 2014

Le rapport Constans a été transmis au Parlement le 30 juillet 2014 et rendu public le même jour, avec un communiqué soulignant que « le Gouvernement (...) partage les conclusions de ce rapport, qui recommande la convergence avec les tarifs métropolitains (...) selon des modalités et un rythme qui tiennent compte des réalités économiques dans ces territoires (...). Dès le mois de septembre [2014], les établissements de crédit et les associations de consommateurs seront associés, dans le cadre du CCSF, à la mise en œuvre de ce dispositif ».

Le rapport Constans présente les principales caractéristiques de la situation des banques outre-mer et analyse l'évolution des tarifs bancaires pour les clients non professionnels depuis 2009. Il rappelle ainsi l'importance du rôle économique de l'industrie bancaire en matière d'emploi et met en exergue un contexte concurrentiel et des spécificités avérées (coûts de structures plus importants, fiscalité parfois plus importante — Polynésie française —, fragilité des populations).

Il présente l'état des lieux de la tarification des services bancaires :

- **pour les DOM**, une convergence avec l'Hexagone presque entièrement

réalisée.

- **pour les COM du Pacifique** : des tarifs moyens très supérieurs à ceux de l'Hexagone.

## L'Avis du CCSF à la suite du rapport Constans

Le CCSF a adopté le 30 septembre 2014 un « avis sur un dispositif visant à favoriser une convergence des tarifs bancaires outre-mer avec les tarifs métropolitains ». Cet avis reprend à son compte les objectifs de convergence proposés dans le rapport Constans, à savoir :

- « **pour les DOM**, faire en sorte qu'en trois ans, les moyennes départementales des frais de tenue de compte rejoignent les moyennes France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte » ;
- « **pour les COM du Pacifique**, faire en sorte qu'en trois ans, les écarts moyens de tarifs entre chaque COM et la France entière soient réduits d'au moins 50 % ».

L'avis précise que l'atteinte de cet objectif de convergence se fera « selon des procédures et un rythme adaptés à chaque géographie et en prenant en compte les différences de condition d'exercice des banques ». Il souligne également qu'« il s'agit de maintenir et développer en Outre-mer une industrie bancaire dynamique fondée notamment sur des banques de plein exercice

favorisant l'emploi local, d'assurer aux consommateurs ultramarins une offre diversifiée comparable à celle disponible en Hexagone, de préserver un environnement concurrentiel dense et de tenir compte de la soutenabilité financière pour les établissements de crédit de l'évolution de leurs grilles tarifaires ».

Dans l'esprit de cet avis du CCSF sur le rapport Constans, des réunions se sont tenues sous l'égide des Préfets en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, débouchant sur des accords triennaux signés en 2015.

### Le rapport Dromer de 2018<sup>3</sup>

Le rapport Dromer établit un bilan du processus de convergence des tarifs bancaires pour les particuliers, initié depuis 2014.

Parmi ses principales conclusions, il souligne que les accords triennaux avec l'organisation de réunions annuelles de suivi et de concertation, tel que recommandé par le rapport de 2014 et les orientations de l'avis du CCSF, traduisent le succès global de cette approche appliquée dans les **DOM**. Ces accords triennaux ont dès lors disparu dans les DOM depuis 2018.

Dans les **COM** du Pacifique, les résultats

des accords de concertation tarifaires sont plus limités, même si on observe une nette amélioration. De fait, le rapport Dromer indique que « la convergence en cours doit être poursuivie et peut être réalisée, notamment sur les services en ligne, grâce à l'action menée pour la réduction des zones blanches et le développement de l'accès à internet sur l'ensemble des territoires. Ces accords triennaux sont maintenus dans les COM du Pacifique.

Le rapport présente ensuite des préconisations pour 2018 et au-delà, parmi lesquelles :

- la poursuite de l'application d'une mesure globale des effets en Nouvelle-Calédonie de l'article 68 de la loi EROM<sup>4</sup>, conformément à la méthode de convergence mise en œuvre depuis le rapport Constans ;
- pour les banques polynésiennes, la poursuite de la dynamique de convergence avec les tarifs hexagonaux sur certaines lignes tarifaires ;
- un soutien aux populations fragiles, qui bénéficient depuis les mois de septembre et décembre 2018 de mesures visant à limiter les frais d'incident et à réduire le coût d'un certain nombre de services bancaires.

<sup>3</sup> La [publication](#) est disponible en ligne sur le site internet du CCSF.

<sup>4</sup> Loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant d'autres dispositions en matière sociale et économique.

## Annexe 2 : Liste des banques participant à l'Observatoire, par géographie

Groupe bancaire/enseigne	La Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Saint-Pierre-et-Miquelon
BNPP	BNPP REUNION		BNPP ANTILLES-GUYANE	BNPP ANTILLES-GUYANE	BNPP ANTILLES-GUYANE	
BPCE / BRED	BRED-BP	BRED-BP	BRED-BP	BRED-BP	BRED-BP	
BPCE / Caisse d'épargne	CEPAC	CEPAC	CEPAC	CEPAC	CEPAC	CEIDF CEPAC
Crédit Agricole / CRCA	CRCAMR	CRCAMR	CRCAMG	CRCAMMG	CRCAMMG	
Crédit Agricole / LCL			LCL	LCL		
Crédit Mutuel Alliance Fédérale			Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Crédit Mutuel Alliance Fédérale	
La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	
My Money Bank / BDC			BDC	BDC		
Société Générale	BFCOI	BFCOI				

## Annexe 3 : Niveaux des tarifs bancaires de l'extrait standard (avril 2014 à avril 2023<sup>5</sup>), évolutions annuelles et écarts avec l'Hexagone (2023)

Var avril 2022 - avril 2023		Tenue de compte (par an)							Écart Hexagone 2023
		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023		
+0,2%	La Réunion	14,89 €	12,57 €	16,02 €	20,40 €	20,49 €	20,44 €	+1%	
+1,2%	Mayotte	24,22 €	14,64 €	20,70 €	23,36 €	23,38 €	23,63 €	+17%	
+0,9%	Guadeloupe	30,86 €	28,70 €	22,76 €	25,45 €	25,51 €	25,67 €	+27%	
+0,9%	Martinique	32,19 €	29,17 €	23,07 €	26,10 €	26,16 €	26,33 €	+30%	
+2,3%	Guyane	19,72 €	19,57 €	17,23 €	21,99 €	22,08 €	22,49 €	+11%	
+1,2%	Saint-Pierre-et-Miquelon	0,00 €	0,00 €	21,86 €	22,20 €	22,60 €	22,46 €	+11%	
+0,7%	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	<b>23,66 €</b>	<b>21,03 €</b>	<b>19,52 €</b>	<b>23,12 €</b>	<b>23,19 €</b>	<b>23,28 €</b>	<b>+15%</b>	
+0,0%	<b>Hexagone*</b>	<b>8,77 €</b>	<b>9,18 €</b>	<b>19,23 €</b>	<b>20,23 €</b>	<b>20,23 €</b>	<b>20,23 €</b>	<b>SO</b>	

\* Moyennes pondérées hexagonales des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

Var avril 2022 - avril 2023		Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)							Écart Hexagone 2023
		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023		
+5,4%	La Réunion	0,01 €	0,01 €	0,00 €	0,37 €	0,37 €	0,39 €	+2 538%	
+7,4%	Mayotte	0,60 €	0,00 €	0,00 €	0,68 €	0,68 €	0,73 €	+4 837%	
+4,1%	Guadeloupe	0,74 €	0,60 €	0,19 €	0,73 €	0,73 €	0,76 €	+5 040%	
+2,1%	Martinique	1,00 €	0,82 €	0,57 €	0,94 €	0,94 €	0,96 €	+6 393%	
+8,0%	Guyane	0,93 €	0,73 €	0,30 €	0,75 €	0,75 €	0,81 €	+5 378%	
gratuit	Saint-Pierre-et-Miquelon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit	
+4,8%	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	<b>0,51 €</b>	<b>0,40 €</b>	<b>0,20 €</b>	<b>0,62 €</b>	<b>0,62 €</b>	<b>0,65 €</b>	<b>+4 296%</b>	
-1,4%	<b>Hexagone</b>	<b>0,58 €</b>	<b>0,31 €</b>	<b>0,15 €</b>	<b>0,02 €</b>	<b>0,02 €</b>	<b>0,01 €</b>	<b>SO</b>	

Var avril 2022 - avril 2023		Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)							Écart Hexagone 2023
		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023		
-0,7%	La Réunion	1,14 €	1,41 €	1,59 €	1,44 €	1,44 €	1,43 €	-3%	
-0,7%	Mayotte	0,90 €	1,01 €	1,10 €	1,34 €	1,34 €	1,33 €	-10%	
-1,1%	Guadeloupe	NS	1,24 €	1,95 €	1,78 €	1,78 €	1,76 €	+19%	
0,0%	Martinique	NS	1,23 €	1,18 €	1,09 €	1,09 €	1,09 €	-26%	
-17,5%	Guyane	NS	NS	1,27 €	1,26 €	1,05 €	1,04 €	-29%	
0,9%	Saint-Pierre-et-Miquelon	NS	NS	2,53 €	2,15 €	2,15 €	2,17 €	+47%	
-1,4%	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	<b>NS</b>	<b>1,31 €</b>	<b>1,54 €</b>	<b>1,43 €</b>	<b>1,41 €</b>	<b>1,41 €</b>	<b>-4%</b>	
-3,0%	<b>Hexagone</b>	<b>2,10 €</b>	<b>2,06 €</b>	<b>1,92 €</b>	<b>1,52 €</b>	<b>1,52 €</b>	<b>1,47 €</b>	<b>SO</b>	

Var avril 2022 - avril 2023		Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)							Écart Hexagone 2023
		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023		
+0,0%	La Réunion	NS	NS	0,27 €	0,32 €	0,32 €	0,32 €	+17%	
+0,0%	Mayotte	0,29 €	0,30 €	0,31 €	0,34 €	0,34 €	0,34 €	+25%	
-4,9%	Guadeloupe	NS	0,38 €	0,38 €	0,41 €	0,41 €	0,39 €	+43%	
+2,6%	Martinique	0,33 €	0,32 €	0,32 €	0,38 €	0,38 €	0,39 €	+43%	
+3,2%	Guyane	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,31 €	0,31 €	0,32 €	+17%	
SO	Saint-Pierre-et-Miquelon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
+0,0%	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>0,31 €</b>	<b>0,35 €</b>	<b>0,35 €</b>	<b>0,35 €</b>	<b>+28%</b>	
+1,1%	<b>Hexagone</b>	<b>0,40 €</b>	<b>0,40 €</b>	<b>0,46 €</b>	<b>0,27 €</b>	<b>0,27 €</b>	<b>0,27 €</b>	<b>SO</b>	

<sup>5</sup> Le tableau fait état de l'évolution des tarifs sur certaines échéances clé : le rapport Constans (2014), les accords locaux en Guadeloupe, Martinique et La Réunion (2015-2018), ainsi que les tarifs sur les dernières échéances. Les tarifs de l'Hexagone sont au 5 janvier de l'année N.

OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES IEDOM

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

Var avril 2022 - avril 2023		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023	Écart Hexagone 2023
+0,4%	La Réunion	43,51 €	43,53 €	43,54 €	42,86 €	43,01 €	43,05 €	+1%
+0,3%	Mayotte	44,07 €	43,93 €	43,40 €	43,42 €	43,45 €	43,53 €	+3%
+0,4%	Guadeloupe	44,05 €	44,23 €	44,30 €	45,06 €	45,17 €	45,24 €	+7%
+0,4%	Martinique	44,29 €	44,32 €	45,33 €	45,58 €	45,68 €	45,74 €	+8%
+0,3%	Guyane	44,66 €	44,41 €	45,02 €	44,69 €	44,68 €	44,81 €	+6%
+2,2%	Saint-Pierre-et-Miquelon	43,82 €	44,56 €	41,43 €	43,08 €	43,94 €	44,02 €	+4%
+0,4%	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	43,94 €	43,97 €	44,22 €	44,14 €	44,26 €	44,31 €	+4%
+0,0%	<b>Hexagone</b>	44,79 €	44,95 €	43,95 €	42,44 €	42,44 €	42,45 €	SO
								2,2%

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

Var avril 2022 - avril 2023		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023	Écart Hexagone 2023
+0,6%	La Réunion	37,62 €	37,85 €	40,54 €	42,74 €	42,89 €	42,99 €	+1%
+1,1%	Mayotte	37,22 €	37,68 €	40,75 €	42,69 €	42,72 €	43,17 €	+2%
+0,4%	Guadeloupe	37,65 €	38,14 €	41,74 €	44,77 €	44,88 €	44,96 €	+6%
+0,6%	Martinique	37,24 €	37,69 €	40,71 €	43,76 €	43,87 €	44,04 €	+4%
-0,1%	Guyane	38,24 €	38,36 €	41,04 €	44,13 €	43,94 €	44,08 €	+4%
+2,2%	Saint-Pierre-et-Miquelon	35,22 €	36,55 €	40,76 €	43,08 €	43,94 €	44,02 €	+4%
+0,5%	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	37,56 €	37,91 €	40,91 €	43,55 €	43,66 €	43,78 €	+3%
+0,0%	<b>Hexagone</b>	38,44 €	38,92 €	41,80 €	42,46 €	42,46 €	42,47 €	SO
								2,2%

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

Var avril 2022 - avril 2023		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023	Écart Hexagone 2023
-0,1%	La Réunion	30,19 €	30,28 €	32,11 €	33,05 €	33,05 €	33,02 €	+7%
+0,3%	Mayotte	28,69 €	28,85 €	30,99 €	33,28 €	33,28 €	33,39 €	+8%
+0,0%	Guadeloupe	30,12 €	30,52 €	32,25 €	35,40 €	35,40 €	35,41 €	+14%
+0,3%	Martinique	29,13 €	29,41 €	31,86 €	34,35 €	34,35 €	34,46 €	+11%
+0,6%	Guyane	29,20 €	29,16 €	30,57 €	32,68 €	32,63 €	32,87 €	+6%
+0,2%	Saint-Pierre-et-Miquelon	33,70 €	34,93 €	35,78 €	38,37 €	38,55 €	38,44 €	+24%
+0,1%	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	29,81 €	30,02 €	31,95 €	33,91 €	33,90 €	33,94 €	+9%
-0,7%	<b>Hexagone</b>	29,87 €	30,38 €	31,67 €	31,20 €	31,20 €	31,00 €	SO

Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1<sup>er</sup> retrait payant)

Var avril 2022 - avril 2023		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023	Écart Hexagone 2023
+0,0%	La Réunion	0,12 €	0,11 €	0,86 €	0,94 €	0,94 €	0,94 €	-7%
+0,0%	Mayotte	0,00 €	0,00 €	0,89 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	-6%
+1,1%	Guadeloupe	0,10 €	0,10 €	0,79 €	0,95 €	0,95 €	0,96 €	-5%
+0,0%	Martinique	0,11 €	0,11 €	0,90 €	0,97 €	0,97 €	0,97 €	-4%
-2,2%	Guyane	0,00 €	0,00 €	0,78 €	0,93 €	0,91 €	0,91 €	-10%
+0,0%	Saint-Pierre-et-Miquelon	0,00 €	0,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	-1%
+0,0%	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	0,10 €	0,10 €	0,85 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	-6%
+0,0%	<b>Hexagone</b>	0,90 €	0,90 €	0,92 €	1,01 €	1,01 €	1,01 €	SO

Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1<sup>er</sup> virement)

Var avril 2022 - avril 2023		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023	Écart Hexagone 2023
+0,3%	La Réunion	2,99 €	3,36 €	3,49 €	3,92 €	3,92 €	3,93 €	-14%
+0,5%	Mayotte	3,59 €	3,45 €	3,55 €	3,99 €	3,99 €	4,01 €	-12%
+0,7%	Guadeloupe	4,04 €	3,98 €	3,74 €	4,14 €	4,14 €	4,17 €	-8%
+0,2%	Martinique	3,64 €	3,58 €	3,67 €	4,02 €	4,02 €	4,03 €	-11%
-2,2%	Guyane	3,95 €	3,80 €	3,50 €	4,13 €	4,03 €	4,04 €	-11%
+0,0%	Saint-Pierre-et-Miquelon	3,22 €	3,23 €	3,44 €	3,82 €	3,83 €	3,82 €	-16%
+0,2%	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	3,50 €	3,60 €	3,59 €	4,01 €	4,01 €	4,02 €	-12%
-0,1%	<b>Hexagone</b>	3,56 €	3,61 €	3,85 €	4,55 €	4,55 €	4,54 €	SO

## OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES IEDOM

### Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1<sup>er</sup> virement)

Var avril 2022 - avril 2023		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023	Écart Hexagone 2023
gratuit	La Réunion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Mayotte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Guadeloupe	0,02 €	0,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Martinique	0,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Guyane	0,04 €	0,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Saint-Pierre-et-Miquelon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	0,01 €	0,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	<b>Hexagone</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO

### Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)

Var avril 2022 - avril 2023		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023	Écart Hexagone 2023
gratuit	La Réunion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Mayotte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Guadeloupe	0,28 €	0,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Martinique	2,66 €	0,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Guyane	1,15 €	0,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Saint-Pierre-et-Miquelon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	0,80 €	0,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
-1,5%	<b>Hexagone</b>	2,03 €	0,85 €	0,21 €	0,13 €	0,13 €	0,13 €	SO

### Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)

Var avril 2022 - avril 2023		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023	Écart Hexagone 2023
gratuit	La Réunion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Mayotte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Guadeloupe	0,04 €	0,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Martinique	0,02 €	0,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Guyane	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	Saint-Pierre-et-Miquelon	0,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	0,02 €	0,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	gratuit
gratuit	<b>Hexagone</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO

### Commission d'intervention (par opération)

Var avril 2022 - avril 2023		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023	Écart Hexagone 2023
-0,3%	La Réunion	7,52 €	7,52 €	7,58 €	7,60 €	7,60 €	7,58 €	+3%
+0,1%	Mayotte	7,51 €	7,45 €	7,67 €	7,65 €	7,65 €	7,66 €	+4%
+0,3%	Guadeloupe	7,51 €	7,51 €	7,60 €	7,63 €	7,63 €	7,65 €	+4%
+0,4%	Martinique	7,13 €	7,20 €	7,41 €	7,62 €	7,62 €	7,65 €	+4%
+0,6%	Guyane	6,94 €	6,94 €	7,13 €	7,26 €	7,26 €	7,30 €	-1%
+0,0%	Saint-Pierre-et-Miquelon	6,39 €	6,91 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	+9%
+0,1%	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	7,38 €	7,39 €	7,52 €	7,59 €	7,59 €	7,60 €	+3%
+0,0%	<b>Hexagone</b>	7,80 €	7,73 €	7,71 €	7,35 €	7,35 €	7,35 €	SO

### Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

Var avril 2022 - avril 2023		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023	Écart Hexagone 2023
+13,7%	La Réunion	22,94 €	22,95 €	23,18 €	23,32 €	26,55 €	26,51 €	+8%
+3,2%	Mayotte	22,89 €	22,89 €	23,82 €	24,02 €	24,68 €	24,80 €	+1%
+9,6%	Guadeloupe	24,47 €	24,36 €	25,82 €	25,54 €	27,90 €	28,00 €	+14%
+8,8%	Martinique	24,47 €	24,45 €	25,39 €	25,55 €	27,81 €	27,79 €	+13%
-0,9%	Guyane	25,28 €	25,07 €	25,97 €	26,27 €	25,92 €	26,04 €	+6%
+96,7%	Saint-Pierre-et-Miquelon	NS	18,30 €	18,30 €	18,30 €	36,00 €	36,00 €	+46%
+10,3%	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	23,85 €	23,80 €	24,52 €	24,56 €	27,06 €	27,08 €	+10%
+3,3%	<b>Hexagone</b>	24,57 €	24,64 €	24,77 €	23,80 €	23,80 €	24,59 €	SO

	Baisse du tarif
	Hausse du tarif
	Stabilité du tarif

	Tarif inférieur ou égal au tarif hexagonal
	Tarif supérieur au tarif hexagonal

## Annexe 4 : Niveaux des tarifs bancaires « hors extrait standard » (avril 2014 à avril 2023) et évolutions annuelles (2023)

### Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)\*

<i>Var avril 2022 - avril 2023</i>		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023
-0,0%	La Réunion	28,47 €	27,73 €	28,22 €	29,02 €	29,02 €	29,01 €
+0,0%	Mayotte	28,14 €	27,91 €	27,90 €	29,38 €	29,38 €	29,39 €
+0,1%	Guadeloupe	27,69 €	26,93 €	28,00 €	29,55 €	29,55 €	29,57 €
+0,0%	Martinique	27,86 €	27,01 €	28,00 €	29,72 €	29,72 €	29,73 €
+0,2%	Guyane	27,58 €	27,86 €	27,59 €	29,02 €	29,02 €	29,07 €
+0,0%	Saint-Pierre-et-Miquelon	25,61 €	22,36 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
+0,0%	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	28,04 €	27,36 €	28,07 €	29,32 €	29,32 €	29,33 €

### Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)\*

<i>Var avril 2022 - avril 2023</i>		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023
-0,1%	La Réunion	47,00 €	46,53 €	45,34 €	46,01 €	46,01 €	45,98 €
+0,1%	Mayotte	46,63 €	46,54 €	46,17 €	47,71 €	47,71 €	47,74 €
+0,1%	Guadeloupe	46,28 €	45,80 €	46,95 €	48,51 €	48,51 €	48,55 €
+0,1%	Martinique	46,81 €	46,15 €	47,15 €	49,08 €	49,08 €	49,11 €
+0,4%	Guyane	45,01 €	45,69 €	45,32 €	46,93 €	46,93 €	47,10 €
+0,0%	Saint-Pierre-et-Miquelon	45,61 €	42,36 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
+0,0%	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	46,62 €	46,18 €	46,18 €	47,44 €	47,44 €	47,46 €

### Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)\*

<i>Var avril 2022 - avril 2023</i>		avril 2014	avril 2015	avril 2018	avril 2022	octobre 2022	avril 2023
+0,0%	La Réunion	17,11 €	16,34 €	17,73 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
+0,0%	Mayotte	17,05 €	16,85 €	18,20 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
+0,0%	Guadeloupe	17,23 €	16,31 €	18,19 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
+0,0%	Martinique	18,11 €	17,13 €	18,56 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
+0,0%	Guyane	14,98 €	15,01 €	16,18 €	19,92 €	19,92 €	19,92 €
+0,0%	Saint-Pierre-et-Miquelon	20,00 €	17,79 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
+0,0%	<b>Moyenne DCOM zone euro</b>	17,25 €	16,45 €	17,94 €	19,99 €	19,99 €	19,99 €

\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

	Baisse du tarif
	Hausse du tarif
	Stabilité du tarif

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Ivan ODONNAT  
Rédaction : G.S. EA  
Éditeur : IEDOM — 115, rue Réaumur — 75002 PARIS  
Achevé en octobre 2023 — Dépôt légal : octobre 2023  
ISSN 2428-0372 (en ligne)



**IEDOM Les Abymes**

Parc d'activité la Providence  
13, boulevard Daniel Marsin  
97139 Les Abymes

**IEDOM Cayenne**

4, rue des Ibis - Eau lisette  
BP 6016  
97306 Cayenne Cedex

**IEDOM Fort-de-France**

1, boulevard du Général de Gaulle  
BP CS 50512  
97206 Fort-de-France

**IEDOM Mamoudzou**

Avenue de la Préfecture  
BP 500  
97600 Mamoudzou

**IEDOM Saint-Denis**

4, rue Étienne Regnaul  
97487 Saint-Denis Cedex

**IEDOM Saint-Pierre**

37, boulevard Constant  
Colmay  
BP 4202  
97500 Saint-Pierre



Siège social • 115, rue Réaumur – 75002 Paris  
[www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)